

M. CLEAVER: L'honorable député me permet-il une question? Je sais qu'il n'a pas l'intention de fausser la vérité...

M. DIEFENBAKER: Je permettrai de poser une question quand j'aurai terminé mon exposé. Dès l'institution des sous-comités la motion a été présentée, et toutes les séances sauf celles d'un sous-comité, devaient avoir lieu à huis clos. Qu'en est-il résulté? Nous savons tous qu'une certaine prudence s'impose, car la sécurité de l'Etat prime tout. Mais la sécurité publique n'exige certainement pas de cacher au Parlement les cas d'excès de dépense étudiés par le comité chargé d'examiner les dépenses de guerre. Toutefois aucun membre du comité des dépenses de guerre ne pouvait faire part au Parlement des renseignements qu'il s'était procurés à ce comité.

M. CLEAVER: Je suis certain que l'honorable député ne veut créer aucune fausse impression, mais...

M. DIEFENBAKER: Quelle question veut-on poser?

M. CLEAVER: N'est-il pas vrai que ce sous-comité a reçu l'autorisation de décider de lui-même quelles séances il devait tenir à huis clos ou en public? N'est-il pas vrai que le sous-comité dont l'honorable député a fait partie pendant toute une session de la Chambre n'a été saisi d'aucune motion demandant que les séances soient publiques? Je suis président de ce comité, et je formule cette déclaration.

M. DIEFENBAKER: Tout ce que je sais, c'est que le premier ministre a promis que les séances du comité seraient publiques, sauf lorsque le comité en jugerait autrement dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat, et que chaque fois que le comité a été consulté il a décidé que les séances devaient être secrètes.

M. MAYBANK: L'honorable député me permet-il de lui poser une autre question?

M. DIEFENBAKER: Oui.

M. MAYBANK: Je demanderai à l'honorable député s'il a jamais présenté lui-même une motion proposant la tenue d'une séance publique et qui fut rejetée. Cela ne semble pas s'accorder avec les affirmations d'en face.

M. DIEFENBAKER: J'ai soulevé la question à la Chambre.

M. MAYBANK: Au comité.

M. DIEFENBAKER: Oui, et je l'ai soulevée au comité.

Des VOIX: Oh! Oh!

M. DIEFENBAKER: Un instant, je l'ai soulevée au comité, ainsi que d'autres membres oppositionnistes, et chaque fois la motion a été rejetée. Maintenant...

[M. Diefenbaker.]

M. CLEAVER: Je suis désolé d'avoir à interjeter une autre interruption, mais j'ai présidé le comité dont faisait partie l'honorable député, et ni lui ni aucun autre membre n'ont proposé pareille motion.

M. L'ORATEUR: L'honorable député devrait s'abstenir d'interruptions.

M. DIEFENBAKER: Je veux bien répondre aux questions posées, mais je m'oppose à ce qu'on fasse des discours. L'existence d'un tel état de choses au comité chargé de s'enquérir des dépenses de guerre, où l'on a soulevé plusieurs questions comme celles de la construction de logements en temps de guerre, des écoles élémentaires d'aviation, des écoles d'observateurs aériens, dont les réponses n'auraient pu en rien aider l'ennemi, a fait naître le soupçon...

M. CLEAVER: J'invoquerai l'application du Règlement, Monsieur l'Orateur. L'honorable député est à tout à fait irrégulier en faisant des commentaires sur le comité chargé de s'enquérir des dépenses de guerre et sur la construction d'habitations en temps de guerre ou sur tout autre de ces sujets, à propos de la motion à l'étude.

M. L'ORATEUR: Je ne crois pas que l'honorable député de Lake-Centre (M. Diefenbaker) enfreigne le Règlement. Il parle des comptes publics, et pour illustrer sa pensée il a mentionné ces autres points. Il est conforme au Règlement.

M. DIEFENBAKER: Je ferai encore observer que le simple fait pour le sous-comité du comité des dépenses de guerre de siéger à huis clos a donné à la population canadienne l'impression que nous nous dérobons à nos devoirs parlementaires et que nous ne surveillons pas d'assez près les dépenses des deniers publics. Et quand un personnage qui occupe une position de premier plan dans le service public accuse le Gouvernement de dépenses inconsidérées, comme on vient de le faire, par la voix des journaux...

Une VOIX: Il ne l'a pas fait.

M. DIEFENBAKER: On lui prête certaines déclarations...

Une VOIX: Ce qui est différent.

M. DIEFENBAKER: ...et maintenant que l'occasion se présente de l'assigner devant un comité il faudrait lui fournir l'occasion de rendre son témoignage. Je me borne à demander au premier ministre de bien vouloir promettre au Parlement et au pays que si un membre du comité des comptes publics désire entendre le témoignage du colonel Thompson sa requête serait exaucée par le comité.